

## COÛT & FINANCEMENT

Le coût global de la construction de la rocade est évaluée à **17 M€** (études : 800 k€, acquisitions foncières : 1 800 k€, travaux : 14 370 k€).

Le Département a financé une part prépondérante de l'opération : **68 %**, CA3B et la Région Auvergne-Rhône-Alpes participant respectivement à hauteur de **20 %** et **12 %**.



# ROCADE SUD-EST DE BOURG-EN-BRESSE

LIAISON ROUTE DE CEYZÉRIAT (RD 979) – ROUTE DE PONT D'AIN (RD 1075)



**INAUGURATION**

**Lundi 4 novembre 2019**

**CONTACT PRESSE**

**Conseil départemental de l'Ain  
Direction de la communication**

Céline Moyne-Bressand

Tél. 04 74 22 98 33

celine.moyne-bressand@ain.fr

[www.ain.fr](http://www.ain.fr)



GRAND  bassin de  
**BOURG-EN-BRESSE**  
communauté d'agglomération

La Région   
Auvergne-Rhône-Alpes

**AIN**<sup>01</sup>  
le Département

# Rocade sud-est : fluidifier la circulation dans l'agglomération burgienne

Attendue depuis de nombreuses années, la rocade sud-est vient parachever le contournement est de Bourg-en-Bresse. Cette rocade permet de réorganiser la circulation sur l'agglomération burgienne. Elle s'accompagne de la création d'un nouveau réseau de cheminements doux sécurisés et de la mise en place de mesures pour réduire les nuisances environnementales aux abords des zones résidentielles et du parc de loisirs de Bouvent.



*« Le Département veille à l'attractivité économique et touristique de ses territoires en menant une politique routière visant à tout moment la sécurité routière et le maintien d'équipements de bon niveau. »  
Jean Deguerry, Président du Département de l'Ain*

## RETOUR SUR TROIS ANNÉES DE TRAVAUX

La construction successive des différents tronçons de la rocade périurbaine de Bourg-en-Bresse s'inscrit dans le cadre du « dossier de voirie d'agglomération » (DVA) validé par l'Assemblée départementale, le 2 juin 2003.

Les travaux de la rocade sud-est, entre la RD 979 et la RD 1075, auront duré 3 ans, de septembre 2016 à octobre 2019. La maîtrise d'ouvrage a été conduite par Bourg-en-Bresse Agglomération (CA3B) jusqu'en 2013. Puis, elle a été transférée au Département de l'Ain pour la réalisation des travaux.

L'Agglomération a mené les acquisitions foncières et les études jusqu'à la livraison du projet, tandis que le Département a assuré le montage des marchés et la direction du suivi des travaux jusqu'à la réception de l'infrastructure, après avoir conduit les procédures d'autorisation de défrichement et de diagnostic archéologique, à partir de décembre 2013.

A la date de la mise en service de la rocade, le 4 novembre 2019, quelques prestations restent à effectuer :

- réfection des voies à déclasser (RD 979, RD 23) ou endommagées (VC à Saint Just) ;
- création d'une zone humide ;
- aménagements paysagers.

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE LA ROCADE

- Chaussée bidirectionnelle à deux voies de 3,30 m avec 2 m d'accotement
- Longueur : 2,5 km + rétablissement de la RD 23 d'une longueur de 550 m + voies vertes de 870 m
- Ouvrages et échangeurs : la rocade comporte un giratoire et trois ouvrages d'art principaux dont un franchit la Reyssouze
- Trafic attendu : 15 000 véhicules/jour

### Intérêt et objectifs de l'opération

- Achever le contournement périphérique est de l'agglomération de Bourg-en-Bresse ;
- Renforcer le maillage de voies vertes aux alentours de Bouvent et de l'Alagnier ;
- Faciliter l'écoulement du trafic de transit hors des zones résidentielles et de loisirs ;
- Désengorger le centre-ville de Bourg-en-Bresse.

La rocade sud-est, d'une longueur de 2,5 km, traverse le territoire des communes de Bourg-en-Bresse et de Montagnat. Elle comporte un giratoire au niveau du chemin du lac et se raccorde sur le giratoire de l'Alagnier, réalisé dans le cadre de la rocade nord-est, au nord (RD 979), et sur celui des Coupes blanches, au sud (RD 1075). L'aménagement de la rocade a nécessité la création d'un ouvrage de franchissement de la Reyssouze et d'un passage inférieur pour les modes doux vers l'Alagnier.

La pose d'un écran phonique, côté parc de Bouvent, et la création d'un passage inférieur supplémentaire au niveau du giratoire sont venus améliorer le projet, en préservant le parc de loisirs des nuisances sonores et en sécurisant le franchissement de la rocade par les modes doux entre le chemin du lac et la voie verte qui jalonne le rétablissement de la RD 23.

Sur le plan environnemental, une attention particulière a été accordée aux mouvements des terres : plus de 120 000 m<sup>3</sup> de déblais ont été réutilisés sur place sous forme de remblais et de merlons. Des plantations d'arbres viendront compenser les défrichements effectués au cours des travaux et une zone humide sera réalisée pour compenser les volumes prélevés sur le champ d'expansion des crues.

*« Les cheminements doux créés en site propre sont de plus d'un kilomètre !  
Le Département et sa majorité, l'Ain de toutes nos forces, ont prêté la plus grande attention aux dispositions écologiques entourant ce projet. »  
Jean Deguerry, Président du Département de l'Ain*

